Allah ne vous a-t-il pas donné de quoi faire l'aumône ? Chaque glorification [d’Allah] est une aumône ; chaque proclamation [de la grandeur d’Allah] est une aumône ; chaque louange [d’Allah] est une aumône ; chaque attestation de foi est une aumône ; ordonner ce qui est convenable est une aumône ; interdire ce qui est blâmable est une aumône ; et le rapport charnel [de l’homme avec sa femme] est une aumône.

D'après Abû Dharr (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Des personnes parmi les Compagnons du Prophète ont dit au Prophète : « Ô Messager d’Allah ! Les riches ont raflé toutes les récompenses ! Ils prient comme nous prions, ils jeûnent comme nous jeûnons et [en plus] ils font l'aumône du surplus de leurs biens ! » Il a alors répondu : « Allah ne vous a-t-il pas donné de quoi faire l'aumône ? Chaque glorification [d’Allah] est une aumône ; chaque proclamation [de la grandeur d’Allah] est une aumône ; chaque louange [d’Allah] est une aumône ; chaque attestation de foi est une aumône ; ordonner ce qui est convenable est une aumône ; interdire ce qui est blâmable est une aumône ; et le rapport charnel [de l’homme avec sa femme] est une aumône. » Ils demandèrent : « Ô Messager d’Allah ! Quelqu’un peut donc assouvir son plaisir et être récompensé !? » Il répondit : « Que diriez-vous, s’il l’accomplissait dans l’illicite, ne commettrait-il pas un péché ? Par conséquent, s’il le fait dans ce qui est licite, alors il en a une récompense. »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Certains pauvres parmi les Compagnons (qu'Allah les agrée) se plaignirent au Prophète de leur situation et leur pauvreté et le fait qu'ils ne faisaient pas aumône de leurs biens pour obtenir des récompenses abondantes, comme en obtiennent leurs frères qui possèdent de nombreux biens et ainsi faire le bien comme ils le font. " En effet, ils prient comme nous prions, ils jeûnent comme nous jeûnons mais eux ils font l'aumône du surplus de leurs biens alors que nous, nous ne faisons pas l'aumône [comme eux le font] ! " Alors, le Prophète leur a indiqué ce qui leur était possible de faire comme aumônes. Il a dit : « Allah ne vous a-t-il pas donné de quoi faire l'aumône pour vos personnes !? En effet, lorsque vous dites : " Gloire à Allah (SubhânaLlah) " Vous avez la récompense d'une aumône. Il en est de même de dire : " Allah est le plus Grand (Allah Akbar) " C'est une aumône ; dire : " Louange à Allah (Al HamduliLlah) " est une aumône ; dire : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah (Lâ Ilaha IllaLlah) " est une aumône ; ordonner le convenable est une aumône ; interdire

le blâmable est une aumône ; bien plus, lorsque l'un d'entre vous a un rapport charnel avec son épouse, alors c'est une aumône. » Ils s'étonnèrent et demandèrent : « Ô Messager d’Allah ! L’un d'entre nous peut donc assouvir son plaisir et obtenir pour cela une récompense ?! » Il répondit : « Que diriez-vous, s’il l’accomplissait dans l’illicite, que ce soit de la fornication ou autre que cela, ne commettrait-il pas un péché ? Il en est de même, s’il le fait dans ce qui est licite, alors il en a une récompense. »

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/4558